

Gouvernement du Québec

## Décret 232-2025, 5 mars 2025

CONCERNANT le renouvellement du mandat de madame Murielle Laberge comme rectrice de l'Université du Québec en Outaouais

ATTENDU QU'en vertu de l'article 32 de la Loi sur l'Université du Québec (chapitre U-1) les droits et pouvoirs d'une université constituante sont exercés par un conseil d'administration composé notamment du recteur;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 38 de cette loi le recteur de toute université constituante est nommé pour cinq ans par le gouvernement sur la recommandation de l'assemblée des gouverneurs, après consultation de l'université constituante concernée, du corps professoral de celle-ci et des groupes ou associations déterminés par règlement de l'assemblée des gouverneurs, qu'il doit s'occuper exclusivement du travail et des devoirs de sa fonction et que son traitement est fixé par le gouvernement;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 196-2020 du 18 mars 2020 madame Murielle Laberge a été nommée rectrice de l'Université du Québec en Outaouais, que son mandat viendra à échéance le 29 mars 2025 et qu'il y a lieu de la renouveler;

ATTENDU QUE l'assemblée des gouverneurs a recommandé le renouvellement du mandat de madame Murielle Laberge au poste de recteur de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU QUE les consultations requises par la loi ont été effectuées;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre de l'Enseignement supérieur :

QUE madame Murielle Laberge soit nommée de nouveau rectrice de l'Université du Québec en Outaouais pour un mandat de cinq ans à compter du 30 mars 2025 au traitement annuel de 232 001 \$;

QUE les articles 5, 6, 7, 8 et 10 des Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 et les modifications qui y ont été ou qui pourront y

être apportées s'appliquent à madame Murielle Laberge comme première dirigeante d'un organisme du gouvernement du niveau 7.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
DAVID BAHAN

85141

